



# Communiqué de presse

Information réglementée  
12 octobre 2011

## Notification en vertu de la Loi du 2 mai 2007

### *Octobre 2011 - Mise à jour concernant les titres existants*

**Malines, 12 octobre 2011** – Telenet Group Holding SA (“Telenet” ou “la Société”) (Euronext Bruxelles: TNET) publie les informations suivantes, sur la base de l’article 15 de la Loi du 2 mai 2007 et de l’Arrêté Royal du 14 février 2008 y relatif:

	12 octobre 2011	30 juin 2011	Différence
<b>Capital social</b>	€ 293.981.847,51	€ 293.304.491,38	€ 677.356,13
<b>Nombre total de titres conférant à un droit de vote</b>	113.436.410	113.175.044	261.366
Actions ordinaires	113.341.537	113.080.171	261.366
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Nombre total de droits de vote (le dénominateur) associés à</b>	113.262.008	113.175.044	86.964
Actions ordinaires	113.167.135	113.080.171	86.964
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Warrants et Parts bénéficiaires</b>			
Warrants	5.567.488	5.846.274	-278.786
(Options sur) Parts bénéficiaires	346.025	346.025	0

Le capital social et le nombre de droits de vote ont été modifiés durant le mois d’octobre 2011 comme indiqué ci-dessous:

- 12 octobre 2011: conversion de 261.366 Warrants en 261.366 nouvelles Actions ordinaires, avec pour conséquence une augmentation du capital social de € 677.356,13 et des primes d’émission de € 2.972.353,66;
- Jusqu’au 12 octobre 2011, la Société a racheté 174.402 actions; le droit de vote lié à ces actions est suspendu aussi longtemps qu’elles seront détenues par Telenet.

Les droits attachés aux **Golden Shares** et aux **actions avec un dividende de liquidation non privilégié** sont décrits dans les statuts de Telenet, disponibles sur notre site web. Chaque option sur une **Part bénéficiaire** confère le droit de souscrire à une Part bénéficiaire. Au bout d’un certain temps, les Parts bénéficiaires peuvent être échangées contre des actions ordinaires sur la base d'une pour une. Chaque **Warrant** confère le droit de souscrire à une action ordinaire, aux conditions stipulées dans les plans des warrants de 2007, 2008, 2009 et 2010.

Toute augmentation de la participation au-delà (ou diminution en deçà) des plafonds suivants nécessite qu'une déclaration soit faite à Telenet et à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA, le successeur de la CBFA):

1. plafond statutaire de 3%, tel que défini par les statuts de la Société;
2. 5% ou tout multiple de 5%, comme stipulé par la Loi belge.

Les formulaires de déclaration de transparence sont toujours disponibles sur le site web de la FSMA: <http://www.fsma.be/nl/Supervision/fm/gv/ah/circah/ov.aspx>

Un guide détaillé précisant comment compléter une déclaration de transparence est également disponible sur le site web de la FSMA: [http://www.fsma.be/~/media/Files/circah/NL/gv/ah/cbfa\\_2008\\_16.ashx](http://www.fsma.be/~/media/Files/circah/NL/gv/ah/cbfa_2008_16.ashx)

Le formulaire de déclaration de transparence doit être soumis à:

1. la FSMA (e-mail [trp.fin@fsma.be](mailto:trp.fin@fsma.be) et fax\* +32 2 220 59 12)
2. Telenet (e-mail [investor.relations@staff.telenet.be](mailto:investor.relations@staff.telenet.be) et fax\* +32 15 33 59 59)

\* Pour des raisons de sécurité juridique

Cette information est également disponible sur notre site web [www.telenet.be](http://www.telenet.be).

#### **Contacts**

Juridique:	Dieter Nieuwdorp VP Corporate Counsel – Legal <a href="mailto:dieter.nieuwdorp@staff.telenet.be">dieter.nieuwdorp@staff.telenet.be</a> Tél.: +32 15 33 58 62 Fax: +32 15 33 59 59 Liersesteenweg 4 – 2800 Mechelen – Belgique	Evelyne Nieuwland Corporate Communications <a href="mailto:evelyne.nieuwland@staff.telenet.be">evelyne.nieuwland@staff.telenet.be</a> Tél.: + 32 15 335 794
Presse:	Stefan Coenjaerts Corporate Communications <a href="mailto:stefan.coenjaerts@staff.telenet.be">stefan.coenjaerts@staff.telenet.be</a> Tél.: + 32 15 335 006	

**À propos de Telenet** – Telenet est un fournisseur de premier plan de services médias et télécoms. Telenet se spécialise dans la fourniture de la télévision par câble, de l'Internet à grande vitesse et de services de téléphonie fixe et mobile, principalement à destination de clients résidentiels en Flandre et à Bruxelles. Sous la marque Telenet Solutions, la société fournit en outre des services à des entreprises implantées partout en Belgique. Telenet est coté sur Euronext Brussels sous le symbole TNET.

**Informations complémentaires** – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues en consultant notre site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations, relatives aux données opérationnelles et financières, peuvent également y être téléchargées, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs. Notre rapport annuel consolidé 2010 et le Rapport financier consolidé pour les deux premiers trimestres 2011 sont disponibles sur notre site web, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs ([www.telenet.be](http://www.telenet.be)).